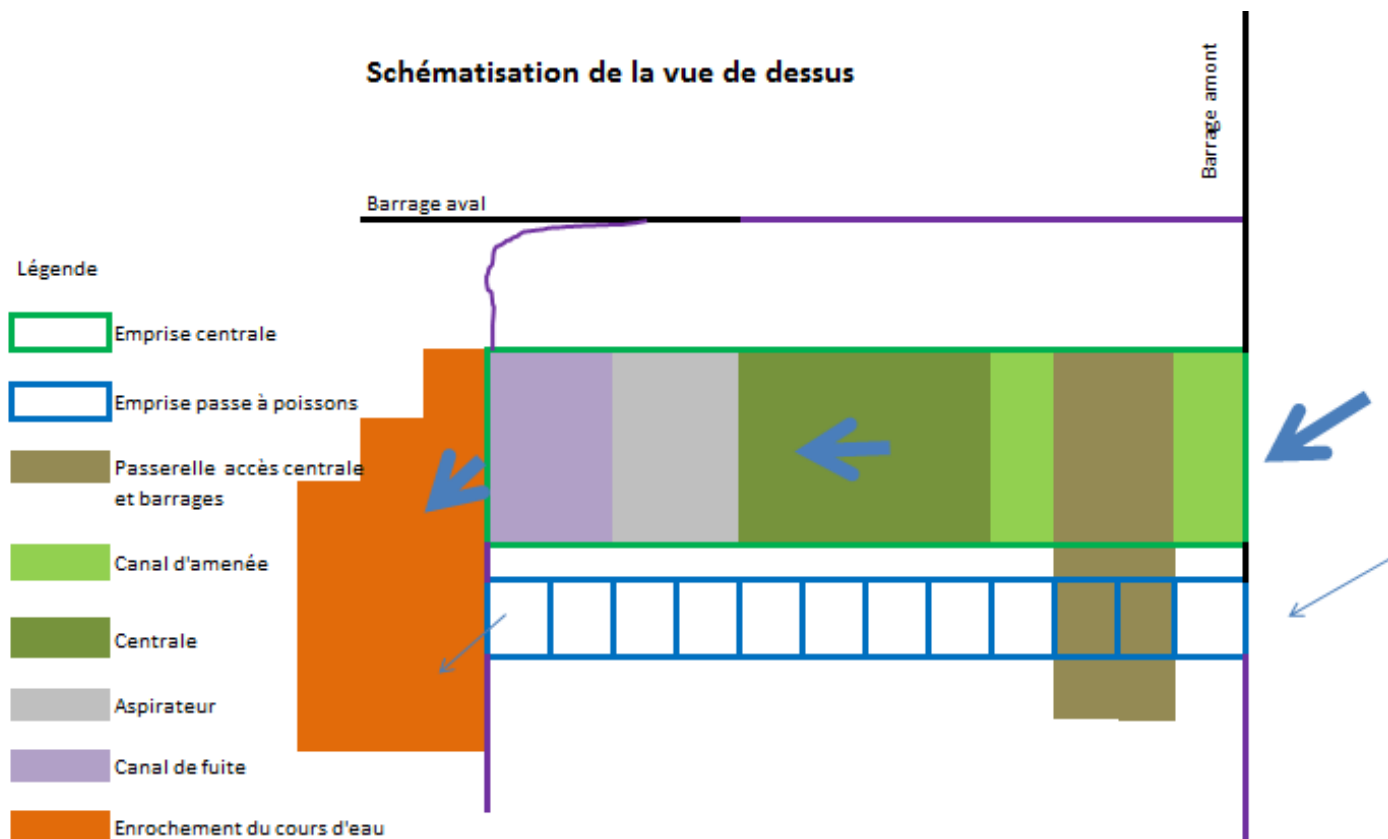


Annexe 10 : Illustration implantation passe à poissons



Annexe 11 : Description des travaux en cours d'eau

La mise en chantier débutera par la mise en place de batardeaux sur les parties amont et aval de l'ALLAN. Illustration de cette phase en annexe 5.

Des dispositifs de pompage et de décantation seront mis en œuvre pour permettre de restituer à la rivière une eau pauvre en sédiments.

Les travaux sur la partie amont seront de faible ampleur. La section du canal d'amenée est prévue de 4.7 m de profond par 7 m de large.

Concernant la partie aval, il sera nécessaire de creuser dans le lit de la rivière pour que la restitution de l'eau soit immergée. La profondeur (immergée) du canal de fuite est prévue de 3.8m sur une largeur de 7m (section à la sortie de l'aspirateur métallique en annexe 4). Le canal de fuite sera en pente de l'ordre de 10%. La longueur du canal de fuite permettra de remonter la hauteur du fond de ce dernier au niveau de la restitution de l'eau à la rivière (profondeur estimée à 1m en sortie du canal de fuite). Des travaux de terrassement seront néanmoins nécessaires dans le cours d'eau. Il est notamment prévu de procéder à un enrochement du fond de la rivière pour éviter les phénomènes d'érosion que pourraient provoquer la restitution de l'eau de la centrale et de la passe à poissons.

Annexe 12 : Planning prévisionnel des travaux

